



PROJET PALUDISME ET MALADIES TROPICALES NEGLIGÉES AU SAHEL (P/MTN)

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR
APPUYER LES PAYS BÉNÉFICIAIRES DU PROJET DANS
L'IDENTIFICATION, LA DOCUMENTATION ET LE
PARTAGE DES BONNES PRATIQUES**

TERMES DE REFERENCE

Les présents termes de référence sont élaborés par l'Organisation Ouest Africaine de la Santé dans le but de recruter un consultant, pour appuyer l'Institution dans la documentation et le partage des bonnes pratiques dans le cadre du projet P/MTN, dans la perspective de sa clôture prochaine.

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre de la lutte contre l'extrême pauvreté et la promotion de la prospérité partagée dans la région, le groupe de la Banque mondiale en collaboration avec la CEDEAO a mis en place le projet Paludisme et Maladies Tropicales Négligées au Sahel (P/MTN). Il regroupe trois pays de la région du Sahel, à savoir le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Le projet vise à accroître l'accès et l'utilisation des services communautaires harmonisés pour la prévention et le traitement du paludisme et de certaines maladies tropicales négligées dans les zones transfrontalières ciblées au sein des pays bénéficiaires du projet.

Les interventions proposées par le projet sont articulées autour de trois composantes principales, que sont : Amélioration de la collaboration régionale pour de meilleurs résultats dans tous les pays participants : Cette composante sert à appuyer les efforts des pays pour harmoniser les politiques et procédures et participer à la planification conjointe, la mise en œuvre, l'échange d'expériences et l'évaluation des prestations de prévention et de prise en charge du paludisme et des MTN, (2) Appui à la mise en œuvre coordonnée des interventions contre le paludisme et les MTN dans les zones frontalières : Cette composante sert à appuyer les efforts du pays pour lutter contre le paludisme et les maladies tropicales négligées, à travers des interventions à base communautaire dans les zones transfrontalières en faisant appel aux Agents de Santé Communautaires (ASC). 3) Renforcement des capacités institutionnelles pour la coordination et le suivi-évaluation de la mise en œuvre : Cette composante appuie les pays, les agences de mise en œuvre et les institutions régionales pour leur permettre d'exécuter des fonctions de base et de s'assurer que le projet soit bien mis en œuvre, bien suivi et bien évalué.

L'un des objectifs de la composante 1 est de renforcer la collaboration régionale pour de meilleurs résultats dans tous les pays à travers (i) l'harmonisation des interventions techniques, et des outils de surveillance dans tous les pays, (ii) la planification conjointe des campagnes, et des activités transfrontalières; (iii) l'identification des priorités de recherche opérationnelle et la dissémination des enseignements tirés dans le cadre de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet. Pour ce faire, il est envisagé la mise en œuvre d'une stratégie de partage des connaissances en vue de documenter et de partager les bonnes pratiques dans les trois pays et d'autres dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet.

Les présents termes de référence sont élaborés en vue du recrutement d'un Consultant pour appuyer l'OOAS dans la documentation et le partage des bonnes pratiques dans le cadre du projet P/MTN.

2. OBJECTIF DE LA CONSULTATION :

Le présent avis à manifestation d'intérêt vise à recruter un Consultant pour appuyer l'OOAS dans l'identification, la documentation et le partage des bonnes pratiques dans le cadre du projet P/MTN dans les trois (3) pays et au niveau de l'OOAS.

De façon spécifique, le Consultant aura la charge de :

- à travers un processus participatif et consensuel basé sur des critères objectifs, identifier et documenter les Bonnes pratiques dans les 3 pays bénéficiaires et à l'OOAS ;
- Etablir la liste des pratiques identifiées ;
- Faire des propositions pour le passage à l'échelle des bonnes pratiques ;
- Proposer des solutions pour juguler les mauvaises pratiques constatées ;

3. TÂCHES

Le Consultant exécutera cette mission sous la supervision du coordonnateur général de l'UGP et du coordonnateur du projet P/MTN et suivant une approche participative avec l'ensemble des parties prenantes du projet. Il s'agira entre autres, de :

- Travailler de concert avec les principales parties prenantes ou les informateurs clés dont la liste doit être arrêtée de commun accord avec l'entité de coordination du projet.
- Effectuer des missions de terrain et des consultations virtuelles, le cas échéant, en vue d'échanger avec les acteurs terrains (pays) et documenter les bonnes et les mauvaises pratiques ;
- Examiner les rapports et documents (documents de projet, rapports d'avancement du projet, plans de travail annuels budgétisés, rapports d'activités de projet, produits de communication) issus de la mise en œuvre des interventions techniques et de tous ateliers ou réunions organisés dans le cadre de la mise en œuvre du projet ;
- Identifier et décrire les expériences ou exemples de bonnes pratiques, identifiées dans le cadre de la mise en œuvre du projet, qui peuvent être disséminées y compris les conditions ou prérequis à leur reproduction.
- Etablir la liste des pratiques identifiées et proposer des stratégies et activités pour le partage des bonnes pratiques identifiées dans les trois (3) pays et dans la région ;
- Proposer des solutions pour juguler les mauvaises pratiques constatées ;
- Animer un atelier de validation du rapport de la mission de consultation si nécessaire.

4. LIVRABLES

Au terme de la mission de consultation, les livrables seront ainsi qu'il suit :

- Un document de synthèse décrivant entre autres choses, chacune des bonnes pratiques identifiées ainsi que les mauvaises pratiques constatées ;
- Un projet de rapport final de mission. Le rapport final devra être soumis après revue du projet de rapport par l'OOAS et son approbation par la Banque mondiale. Ce rapport devra être rédigé en français, accompagné d'une synthèse en anglais.

5. LIEU DE LA MISSION

Le Consultant effectuera des missions de terrain et une consultation virtuelle dans les trois (3) pays bénéficiaires du projet (Burkina Faso, Mali et Niger) et à l'OOAS Il ou elle échangera

avec le personnel en charge du projet, avec les responsables des programmes Paludisme et Maladies Tropicales Négligées ainsi qu'avec toutes les parties prenantes de la mise en œuvre du projet, et les différents bénéficiaires.

6. DUREE DE LA CONSULTATION ET CONDITION DU RENOUELEMENT

La durée du contrat est de trente (30) jours.

7. Qualifications et expertises requises

Le Consultant doit avoir les qualifications et les compétences ainsi qu'il suit :

- Etre titulaire d'un diplôme de niveau universitaire et post universitaire en santé publique, ou en sciences sociales ;
- Justifier d'une bonne connaissance des stratégies techniques de lutte contre le paludisme et des MTN dans la région de l'Afrique de l'ouest ;
- Avoir au moins quinze (15) années d'expérience professionnelle dans le secteur de la santé.
- Avoir réalisé au moins trois (03) missions d'évaluation ou de capitalisation de projets dans le domaine de la santé au cours des dix (10) dernières années dont une mission dans le domaine des MTN ;
- Avoir une excellente aptitude de communication et de bonnes compétences en matière de partage des connaissances ;
- Avoir une bonne connaissance des systèmes de santé de l'espace CEDEAO serait un avantage ;
- Une expérience avérée en matière de coordination et de gestion de projets de santé en particulier dans le domaine des maladies tropicales négligées serait un avantage ;
- La maîtrise de l'outil informatique pour les traitements de texte et l'analyse des données, Word, Power point, bases de données Epi Info, Excel et Access, serait un avantage ;
- Maîtrise de l'Anglais (langue de travail de la Banque mondiale) et du Français (langue du sahel) serait un avantage.

8. DOCUMENT A FOURNIR

Les Consultants intéressés peuvent envoyer leur CV à l'adresse ci-après. Le consultant retenu fournira une méthodologie détaillée accompagnée d'un plan de travail actualisé ainsi qu'une proposition financière.

Directeur Général de l'OOAS
Courriel : wahooas-tenders@ecowas.int
Organisation Ouest Africaine de la Santé
175 Avenue Dr. Ouezzin Coulibaly
01 BP 153 Bobo-Dioulasso 01

9. CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Un contrat de consultant individuel sera établi entre l'OOAS et le Consultant retenu, conformément aux directives de la Banque mondiale.

10. BUDGET

La consultation sera financée par l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS), sur les fonds du Projet P/MTN.